



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires



2020-04-15

Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau

Une séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Papineau, sera tenue par vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020), le **MERCREDI 15 AVRIL 2020 À 19h00**; à laquelle sont présents messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Robert Meyer	Boileau
Pierre Labonté	Bowman
Gilles Tremblay	Chénéville
David Pharand	Duhamel
François Clermont	Fassett
Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Louis Venne	Lac-des-Plages
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Martin Deschênes	Montebello
Stéphane Séguin	Montpellier
Michael Kane	Mulgrave-et-Derry
Gilbert Dardel	Namur
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
François Gauthier	Notre-Dame-de-la-Paix
Christian Beauchamp	Papineauville
Christian Pilon	Plaisance
Luc Desjardins.	Ripon
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
Yvon Landry, rep.	Saint-Sixte
Jean Lanthier, rep.	Thurso
Roland Montpetit	Val-des-Bois

Absent :

Robert Bertrand Mayo

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service du développement du territoire, monsieur Marc Carrière ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Marie Chantale Dallaire, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale, à savoir :

## ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Mot du préfet**
3. **Appel des conseillers (information)**
4. **Ouverture de la séance (décision)**
5. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
6. **Dépôt et approbation des procès-verbaux de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 18 mars, des séances extraordinaires du 25 et 31 mars 2020 (décision)**
7. **Questions du public**
8. **Planification et gestion des ressources financières et humaines**
  - 8.1 Présentation des états financiers de la MRC de Papineau – Rapport de l'auditeur – Article 966.2 du *Code municipal du Québec* - (décision) Exa
  - 8.2 Gestion contractuelle de la MRC de Papineau – Révision de la réglementation (décision)
  - 8.3 Pandémie COVID-19 – Mesures gouvernementales -
9. **Questions sur le suivi des résolutions**
  - 9.1 Conseil des maires tenue le 18 mars janvier 2020 – Dépôt du rapport sommaire sur les suivis (information)
  - 9.2 Comité administratif – Séance ajournée du 22 janvier et séance régulière du 4 mars 2020 – Dépôt des procès-verbaux (information)
10. **Service de développement économique**
  - 10.1 **Rapport des activités de la MRC**
    - 10.1.1 Dépôt du compte rendu de la réunion de la Commission du développement économique tenue le 11 mars 2020 (information)
    - 10.1.2 Dépôt du compte rendu de la réunion de la Commission du développement du milieu tenue le 5 mars 2020 (information)
  - 10.2 **Plan de développement et de diversification économique**
  - 10.3 **Rapport des activités d'Internet Papineau Inc. – Suivi des activités (information)**
11. **Évaluation foncière**
  - 11.1 Examen du rôle d'évaluation facultatif et obligatoire des municipalités visées – Confirmation de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) (décision)
12. **Aménagement du territoire, ressources naturelles et environnement**
  - 12.1 **Aménagement du territoire**
  - 12.2 **Ressources naturelles**
  - 12.3 **Environnement**
    - 12.3.1 Environnement
    - 12.3.2 Plan de gestion des matières résiduelles
    - 12.3.3 Cours d'eau municipaux



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires**

**12.4 Technologie de l'information et des communications**

12.4.1 Projet « Papineau numérique » - Déploiement du réseau collectif de fibre optique de la MRC de Papineau – Phase III (décision)

**12.5 Transport**

**13. Sécurité publique**

**13.1 Sécurité publique**

13.1.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre de la Commission de la Sécurité publique tenue le 3 mars 2020 (information)

**13.2 Sécurité incendie**

**13.3 Cour municipale**

**14. Rapport des comités et des représentants**

14.1 Nomination d'un représentant de la MRC de Papineau – Comité de liaison – Cellule d'intervention en lien avec la crise forestière en Outaouais (décision)

**15. Demandes d'appui**

15.1 Programme Placement Carrière Été Canada – Demande de modification au taux accordé aux municipalités locales – Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults – (décision)

**16. Calendrier des rencontres**

16.1 Organisation du lac à l'épaule 2020 des membres du Conseil des maires – Identification de la date (décision)

**17. Correspondance**

17.1 Remerciements 56<sup>e</sup> édition du Carnaval de Ripon – Municipalité de Ripon (information)

17.2 Projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Cœur -de-Marie-Suivi –

17.3 Aide financière additionnelle en provenance du ministère de la Culture et des Communications (MCC) – Aide aux initiatives de partenariat (information)

**18. Divers (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du Code municipal)**

**19. Délégation de compétence**

**20. Questions des membres et propos du Préfet**

**21. Questions du public**

**22. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Conseil des maires à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. MOT DU PRÉFET**

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents ainsi qu'aux représentants des municipalités locales.

**4. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2020-04-061



Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
appuyé par M. le conseiller Hugo Désormeaux

QUE :  
L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-04-062**

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Landry  
appuyé par M. le conseiller Pierre Renaud  
et résolu unanimement

QUE :  
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**6. DÉPÔT ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE 18 MARS 2020 ET  
LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 25 ET 31 MARS 2020**

**2020-04-063**

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil des maires tenue  
le 18 mars 2020 et les séances extraordinaires tenues les 25 et 31 mars  
2020, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Louis Venne  
appuyé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu unanimement

QUE :  
Les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 18  
mars 2020 et les séances extraordinaires tenues les 25 et 31 mars 2020, lesquels  
soient et sont adoptés tels que déposés et consignés aux archives de la MRC de  
Papineau.

;

Adoptée.

**7. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée dans le cadre de la présente séance.

**8. PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET  
HUMAINES**

**8.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE  
PAPINEAU – RAPPORT DE L'AUDITEUR – ARTICLE 966.2 DU CODE  
MUNICIPAL DU QUÉBEC**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Conseil des maires suite à la tenue d'une présentation du rapport financier 2019 de la MRC par l'auditeur désigné.

**8.2 GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE PAPINEAU – RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION (DÉCISION)**

**2020-04-064**

ATTENDU l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la MRC lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 janvier 2011 en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2011-01-004);

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (sanctionnée le 16 juin 2017) ainsi que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (sanctionnée le 19 avril 2018) ;

ATTENDU le régime général concernant la passation des contrats municipaux applicable dans le cadre de la gestion contractuelle de la MRC de Papineau;

ATTENDU que conformément aux Lois applicables, ladite Politique de gestion contractuelle de la MRC de Papineau est devenu automatiquement un règlement;

ATTENDU que ce règlement n'a pas été actualisé depuis l'adoption de ladite Politique le 26 janvier 2011, et que conséquemment, le Comité administratif de la MRC propose au Conseil des maires de réviser le contenu dudit règlement afin de l'adapter aux dispositions prévues dans les deux Lois identifiées précédemment;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
appuyé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires mandate le Comité administratif pour réviser le règlement de gestion contractuelle de la MRC de Papineau afin, notamment, de l'adapter aux dispositions prévues à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* ainsi que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**8.3 PANDÉMIE DE LA COVID-19 – MESURES GOUVERNEMENTALES**



En relation avec la situation liée à la pandémie COVID-19, monsieur Marc Carrière, directeur du Service de développement du territoire, dresse un bilan des interventions effectuées auprès de quatre-vingt (80) entreprises réparties au sein de dix-neuf (19) municipalités locales du territoire. Parmi ces entreprises, vingt-six (26) dossiers sont analysés présentement par l'équipe de la MRC en relation avec le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et quatre (4) dossiers sont recommandés pour approbation.

## **9. QUESTIONS SUR LE SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

### **9.1 CONSEIL DES MAIRES TENUE LE 22 JANVIER 2020 – DÉPÔT DU RAPPORT SOMMAIRE SUR LES SUIVIS (INFORMATION)**

Le rapport sommaire des suivis de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020 est déposé dans le cadre de la présente séance à titre d'information.

### **9.2 COMITÉ ADMINISTRATIF – SÉANCE AJOURNÉE DU 22 JANVIER 2020 ET SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2020 ET DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2020 – DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX (INFORMATION)**

Plusieurs sujets traités lors de la séance ajournée du Comité administratif du 22 janvier 2020 et des séances régulières du 4 mars 2020 et du 1<sup>er</sup> avril 2020 sont considérés dans le cadre de la présente séance. Les procès-verbaux desdites séances sont déposés au cahier des membres à titre d'information. Les numéros des résolutions concernées dans le cadre de ces séances sont de CA-2020-01-033 à CA-2020-04-127.

## **10. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **10.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA MRC**

#### **10.1.1 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TENUE LE 11 MARS 2020 (INFORMATION)**

Monsieur Stéphane Séguin, président de la Commission du développement économique de la MRC et maire de la Municipalité de Montpellier, dresse un résumé des sujets traités lors de la rencontre tenue le 11 mars 2020, notamment en ce qui a trait au dépôt de la demande de subvention auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) pour la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase 2. Le compte rendu de ladite réunion sera déposé lors d'une séance ultérieure du Conseil des maires.

#### **10.1.2 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU TENUE LE 5 MARS 2020**

Monsieur Roland Montpetit, président de la Commission de développement du milieu et maire de la Municipalité de Val-des-Bois, résume les principaux sujets traités lors de la rencontre tenue le 5 mars 2020 à partir du compte rendu déposé dans le cadre de la présente séance.

### **10.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet n'est présenté dans le cadre de la présente séance à cet effet.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires**

**10.3 RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INTERNET PAPINEAU INC. – SUIVI DES ACTIVITÉS**

Monsieur Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier, président et représentant de la MRC au Conseil d'administration d'Internet Papineau, explique aux membres du Conseil des maires les mesures prises par l'entreprise dans le contexte de la pandémie COVID-19.

**11. ÉVALUATION FONCIÈRE**

**11.1 EXAMEN DU RÔLE D'ÉVALUATION FACULTATIF ET OBLIGATOIRE DES MUNICIPALITÉS VISÉES – CONFIRMATION DE L'ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION (OMRE) (DÉCISION)**

**2020-04-065**

ATTENDU l'article 14 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, lequel mentionne que l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) fait dresser par son évaluateur, tous les trois ans et pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, son rôle d'évaluation foncière ou, selon le cas, celui de chaque municipalité locale à l'égard de laquelle il a compétence.;

ATTENDU la résolution numéro 2014-06-106, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue 18 juin 2014, octroyant un contrat de services professionnels à la firme Servitech inc. afin que celle-ci offre les différents services liés à l'évaluation foncière, dont la confection du rôle d'évaluation, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020;

ATTENDU que la firme Servitech Inc. a effectué l'examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibrage est facultative pour les Municipalités de Lochaber canton, de Mayo, de Montpellier et de Boileau;

ATTENDU que la firme Servitech Inc. réalisera au cours de l'année 2020 les travaux prévus pour l'équilibrage du rôle d'évaluation des Municipalités de Fassett, du canton de Lochaber-Partie-Ouest, de Mulgrave-et-Derry et de Saint-Émile-de-Suffolk puisque celle-ci est obligatoire dans leurs cas;

ATTENDU les positions prises par résolution des Municipalités de Mayo et de Montpellier quant à l'équilibrage de leur rôle d'évaluation respectif au cours de l'année 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs  
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires autorise la firme Servitech Inc. à procéder aux travaux prévus concernant l'équilibrage du rôle d'évaluation des Municipalités de Fassett, du canton de Lochaber-Partie-Ouest, de Mayo, de Montpellier, de Mulgrave-et-Derry et de Saint-Émile-de-Suffolk au cours de l'année 2020 conformément à l'article 14 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QU' :

Un compte rendu des travaux réalisés soit déposé auprès des membres du Comité d'évaluation de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.



Adoptée.

**12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**12.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**12.2 RESSOURCES NATURELLES**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**12.3 ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**12.3.1 ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**12.3.2 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**12.3.3 COURS D'EAU MUNICIPAUX**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**12.4 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.4.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » - DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU – PHASE III (DÉCISION)**

**2020-04-066**

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 071-2005, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2005, décrétant un emprunt et une dépense de 1 323 315,00\$ pour l'exécution des travaux d'implantation d'un réseau de télécommunications à large bande passante connu comme étant un «réseau de fibre optique»;

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 146-2015, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 avril 2015, décrétant un emprunt et une



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires**

dépense de 550 000 \$ relatif à la réalisation des travaux d'optimisation du réseau collectif de fibre optique;

- ATTENDU** la résolution numéro 2017-02-024, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 février 2017, autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché »;
- ATTENDU** que le projet « Papineau Numérique », phase I, a été autorisé par les instances gouvernementales (provinciale et fédérale), dont le financement a été annoncé le 4 décembre 2017, lequel prévoit déployer le réseau sur une partie des territoires de onze (11) municipalités suivantes du territoire : Chénéville, Duhamel, Lac des Plages, Lac-Simon, Mayo, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix, Ripon, Saint-Sixte et Val-des-Bois;
- ATTENDU** le règlement d'emprunt numéro 167-2019, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 septembre 2019, décrétant un emprunt et une dépense de 9 871 112 \$ relatif à la gestion et la mise en place du projet « Fibre Papineau », lequel est maintenant nommé « Papineau Numérique »;
- ATTENDU** la résolution numéro 2020-03-044, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2020, autorisant la MRC à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme du CRTC « Fonds pour la large bande – Deuxième appel de demandes » pour le déploiement du projet « Papineau Numérique », phase 2, lequel prévoit déployer le réseau sur une partie des territoires de treize (13) municipalités suivantes du territoire : Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Lac-des-Plages, Saint-Émile-de-Suffolk, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix, Ripon, Saint-André-Avellin et Val-des-Bois ;
- ATTENDU** que conformément aux orientations émises par le Gouvernement du Québec visant l'accès au service internet haute vitesse à travers l'ensemble du Québec, la MRC prévoit poursuivre le déploiement de son réseau collectif de fibre optique en développant une stratégie de couverture dudit service pour les municipalités actuellement non desservies par les deux phases du projet « Papineau Numérique » en cours de réalisation ou d'approbation;
- ATTENDU** que les huit municipalités suivantes : Fassett, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Montebello, Notre-Dame-de-Bonsecours, Papineauville, Plaisance et Thurso ne font pas partie du déploiement du réseau collectif de fibre optique visé par le projet « Papineau Numérique » phases 1 et 2 initié par la MRC de Papineau;
- ATTENDU** que les vingt-quatre municipalités locales de la MRC de Papineau doivent donner un accès au service internet haute vitesse à travers l'ensemble de leur territoire afin que leurs citoyennes et leurs citoyens puissent bénéficier d'un service internet haute vitesse fiable et de qualité;
- ATTENDU** que les entreprises agricoles et autres de la MRC de Papineau ont besoin d'un service internet haute vitesse fiable et de qualité pour les transactions bancaires telles que les paiements interac, et pour offrir un service en ligne dans l'objectif d'une autonomie alimentaire prônée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que la situation de la pandémie COVID-19 et le confinement obligatoire qui sont vécus présentement mettent en évidence le besoin urgent de relier les régions par un service internet haute vitesse fiable et de qualité;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud  
appuyé par M. le conseiller Stéphane Séguin  
et résolu

QUE :

Le Conseil des maires confirme son intention d'établir un plan d'action visant le déploiement du réseau collectif de fibre optique de la MRC sur les territoires non desservis des municipalités locales concernées, lequel fait référence au projet « Papineau Numérique » phase 3;

QUE :

La direction générale et le Service de développement du territoire de la MRC soient et sont mandatés pour organiser et tenir une séance de travail dudit Conseil concernant l'élaboration d'un plan d'action visant le déploiement du réseau collectif de fibre optique sur les territoires non desservis desdites municipalités concernées;

QUE :

Les dépenses associées à l'organisation et la tenue de ladite séance soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 11000 493;

ET QUE :

Le Préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Monsieur Pierre Labonté, maire de la Municipalité de Bowman, demande le vote.

# VOIX	POUR	CONTRE	ABSENT	TOTAL
24	21	2	1	24

Adoptée à la majorité.

## 12.5 TRANSPORT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

## 13.1 Sécurité publique

### 13.1.1 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE LA COMMISSION SÉCURITÉ PUBLIQUE TENUE LE 3 MARS 2020 (INFORMATION)

Les membres du Conseil des maires prennent connaissance du compte rendu de la rencontre de la Commission de la Sécurité publique de la MRC tenue le 3 mars 2020. Monsieur Gilles Tremblay, président de la Commission de la Sécurité publique et maire de la Municipalité de Chénéville, résume les faits saillants de ladite rencontre.

## 13.2 Sécurité incendie

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires**

**13.3 Cour municipale**

Aucune information n'est déposée dans le cadre de la présente séance.

**14. Rapport des comités et des représentants**

**14.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE PAPINEAU –  
COMITÉ DE LIAISON – CELLULE D'INTERVENTION EN LIEN AVEC LA  
CRISE FORESTIÈRE EN OUTAOUAIS (DÉCISION)**

**2020-04-067**

ATTENDU les annonces effectuées à l'automne dernier concernant la fermeture des entreprises FORTRESS ainsi que LAUZON planchers de bois exclusifs (scierie de Thurso);

ATTENDU l'annonce réalisée le 12 décembre 2019 par le Gouvernement du Québec concernant la mise sur pied d'une cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière en Outaouais et dans les Laurentides;

ATTENDU qu'au sein de cette cellule d'intervention, trois comités ont été formés par le Gouvernement du Québec soit le Comité directeur, le Comité de liaison et le Comité de travail;

ATTENDU que selon la composition du Comité de liaison établie, deux sièges sont réservés pour chaque MRC des régions de l'Outaouais et des Laurentides, dont l'un est dédié au préfet de chaque MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Labonté  
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux  
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires nomme monsieur Luc Desjardins, préfet suppléant de la MRC, à titre de représentant de la MRC de Papineau au sein du Comité de liaison formé par le Gouvernement du Québec dans le cadre de la mise en place de la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière en Outaouais et dans les Laurentides;

QUE:

Les frais de déplacement et de séjour de messieurs Lauzon et Desjardins soient et sont remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la réglementation applicable;

QUE :

Le tableau des représentants de la MRC au sein de diverses instances soit actualisé en fonction de la présente décision;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**15. Demandes d'appui**



**15.1 PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE MODIFICATION AU TAUX ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS LOCALES – MUNICIPALITÉ DE STE-BRIGITTE-DES-SAULTS (DÉCISION)**

**2020-04-068**

- ATTENDU que le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;
- ATTENDU que ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début dudit programme;
- ATTENDU que les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum;
- ATTENDU que les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum;
- ATTENDU la résolution numéro 36.02.2020 adoptée lors de la séance du Conseil de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults tenue 10 février 2020, demandant au Gouvernement du Canada d'augmenter le taux de financement attribué aux municipalités par le biais du programme Emplois d'été Canada;

Il est proposé par M. le conseiller François Gauthier  
appuyé par M. le conseiller David Pharand  
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires appuie la démarche du Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults auprès du Gouvernement du Canada (Emploi et Développement social Canada), laquelle consiste à augmenter le pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada et que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;

QU' :

Une copie de la présente résolution soit acheminée à monsieur Stéphane Lauzon, député fédéral de notre circonscription;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**16. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**16.1 ORGANISATION DU LAC-À-L'ÉPAULE 2020 DES MEMBRES DU CONSEIL DES MAIRES – IDENTIFICATION DE LA DATE ET DES SUJETS PROPOSÉS (DÉCISION)**

**2020-04-069**

- ATTENDU que le Comité administratif juge opportun d'organiser un lac à l'épaule de nouveau cette année avec les maires des vingt-quatre municipalités et les employés de la MRC;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Conseil des maires**

ATTENDU que les membres du Comité administratif recommandent que ledit lac à l'épaule ait lieu le 21 août 2019, de 9h à 15h, dans la Municipalité de Ripon;

ATTENDU que lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mars 2020, celle-ci recommande au Conseil des maires la tenue d'un lac à l'épaule le 21 août 2020 dans la Municipalité de Ripon afin de permettre aux maires d'échanger sur des dossiers stratégiques et administratifs liés au territoire de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
appuyé par M. le conseiller Christian Pilon  
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et autorise la tenue d'un lac à l'épaule au cours du mois d'août prochain dans la Municipalité de Ripon afin de permettre aux maires d'échanger sur des dossiers stratégiques et administratifs liés au territoire de la MRC de Papineau;

QUE :

La direction générale soit et est mandatée pour octroyer un contrat de services à une firme externe pour l'animation dudit lac à l'épaule;

QUE :

Les dépenses liées à la tenue dudit événement soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 11000 493;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**17. CORRESPONDANCE**

**17.1 AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE EN PROVENANCE DU  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) –  
AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT (INFORMATION)**

Les membres du Conseil des maires prennent connaissance de la documentation.

**18. DIVERS (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du Code  
municipal)**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**19. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**20. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET**

Monsieur le Préfet souhaite féliciter tous les membres du Conseil des maires et leurs communautés dans leur gestion et le respect des directives émanant du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19. Il ajoute que les barrages policiers sont du ressort du gouvernement du Québec et ne peuvent être gérés sur une base individuelle. Monsieur le Préfet rappelle que la MRC soutient toutes les municipalités du territoire notamment en lien avec les inondations printanières. Toute demande d'aide peut être acheminée au Service de la sécurité publique.



**21. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée dans le cadre de la présente séance.

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2020-04-070**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs  
appuyé par M. le conseiller Pierre Labonté  
et résolu unanimement

QUE :  
Cette séance soit et est levée. Il est 21h00.

Adoptée.

---

Benoit Lauzon  
Préfet

---

Roxanne Lauzon  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Benoit Lauzon, Préfet